

## QUELQUES RÈGLES DE PLANNING IMPORTANTES\*

Chaque travailleur doit recevoir son **planning initial** entre le 22 et le 25 du mois précédent.

**NOUVEAU !** Pour réduire le nombre de changements de planning, à partir de la quatrième modification du planning, le travailleur recevra une prime pour la prestation modifiée/nouvelle s'élevant à 0,5707 € (montant à partir du 1.1.2024).

**Exceptions :** modifications de planning à la demande du travailleur, changement de prestation de 2h ou moins, régimes particuliers (rappel hors planning dans les 48h ; changement pendant chômage économique ; flexpool).

Le travailleur peut être planifié jusqu'à 175 heures sur le planning initial.

Tenez compte des **week-ends libres** et à partir de quel moment vous pouvez les refuser (voir le tableau).

**Rappel hors planning dans les 48h ?** Sur une base volontaire, planning complet ou incomplet (0,5707 € par heure (décembre 2023) et 0,4259 € par kilomètre (taux de l'État Q4-2023)).

**Rappel hors planning au-delà des 48h ?**

- Le travailleur qui dispose d'un planning complet, et qui n'a pas d'heures négatives, peut refuser les prestations supplémentaires.
- Le travailleur qui dispose d'un planning incomplet est tenu de répondre au rappel.
- 4 scénarios :

	Planning incomplet	Planning complet
Heures négatives	Jusqu'à 175 heures	Jusqu'à 175 heures
Pas d'heures négatives	Jusqu'aux heures contractuelles	Sur une base volontaire

\* Attention ces règles s'appliquent aux ouvriers (autre que les transporteurs de fonds et les bases militaires) et aux employés opérationnels.

**Chômage économique (CE) :**

- les jours de CE doivent être planifiés dans le planning initial ;
- ce planning peut être modifié en cours de mois par des prestations supplémentaires qui réduisent le CE ;
- concernant les jours de CE :
  - vous devrez être joignable entre 6h00 et 22h00 (et pas entre 22h00 et 6h00) ;
  - vous devez réagir dans les 2 heures si vous êtes contacté ;
- si en cours de mois, des prestations remplacent des jours de CE et que vous atteignez ainsi les heures contractuelles, vous pouvez alors refuser des prestations supplémentaires lors d'un jour de CE planifié (sauf en cas d'heures négatives).

La **prestation proposée** doit intervenir au plus tôt 12 heures après le moment du rappel (les heures entre 22h00 et 6h00 y comprises).

La **maladie** qui survient en dehors des jours de chômage économique planifiés est à charge de l'employeur. Si la maladie donne lieu à des heures négatives, il appartient à l'employeur de combler la différence jusqu'aux heures contractuelles.



**PRENEZ CONTACT  
AVEC VOTRE DÉLÉGUÉ-E  
POUR TOUTE QUESTION  
CONCERNANT  
VOTRE PLANNING !**

**FGTB**  
**Gardiennage**  
*Ensemble, on est plus forts*



**LES HEURES  
CONTRACTUELLES  
2024**

Les heures contractuelles dans le gardiennage représentent la durée mensuelle minimale de travail ou l'ensemble des heures de présence et heures assimilées. Elles s'appliquent à tous les employés opérationnels et ouvriers.

**FGTB**  
**Gardiennage**  
*Ensemble, on est plus forts*

	Régime 6 jours / semaine		Régime 5 jours / semaine	
	Nbre jours	Nbre heures	Nbre jours	Nbre heures
Janvier	26	160h25	22	162h48
Février	25	154h15	21	155h24
Mars	26	160h25	21	155h24
Avril	25	154h15	21	155h24
Mai	24	148h05	20	148h00
Juin	25	154h15	20	148h00
Juillet	26	160h25	22	162h48
Août	26	160h25	21	155h24
Septembre	25	154h15	21	155h24
Octobre	27	166h36	23	170h12
Novembre	24	148h05	19	140h36
Décembre	25	154h15	21	155h24

À l'occasion des jours de fête communautaire, le nombre de jours et d'heures est fixé comme suit :

Communauté	Régime 6 j. / sem.	Régime 5 j. / sem.
Flamande (juillet)	25 jours - 154h15	21 jours - 155h24
Française (septembre)	24 jours - 148h05	20 jours - 148h00
Germanophone (novembre)	23 jours - 141h55	18 jours - 133h12

E.R.: W. Van Heetvelde, La Centrale Générale - FGTB - rue Haute 26-28, 1000 Bruxelles

## WEEK-END

Utilisez la grille ci-dessous pour cocher le nombre de week-ends prestés et ainsi savoir à partir de quand vous pouvez refuser de travailler un week-end.

Vous avez le droit de refuser des prestations un week-end après 28 week-ends prestés. Vous avez droit à 20 week-ends libres par an en dehors des vacances annuelles. (\*)

Les travailleurs de plus de 55 ans ont droit à un week-end libre supplémentaire et les travailleurs de plus de 60 ans ont droit à 2 week-ends libres supplémentaires. (\*)

(\*) Cela ne sera pas d'application pour le gardiennage d'événements (7ème activité), le gardiennage milieu de sorties (8ème activité) et les travailleurs qui ont été engagés dans le cadre d'un contrat de week-end.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

## « WEEK-END LIBRE » ?

### NOUVEAU !

On parle de week-end libre lorsque le salarié dispose d'une période ininterrompue, sans prestation, du vendredi 20 heures au lundi 6 heures.

## JOURS FÉRIÉS 2024

1 <sup>er</sup> janvier	Nouvel an	21 juillet	Fête nationale
1 <sup>er</sup> avril	Lundi de Pâques	15 août	Assomption
1 <sup>er</sup> mai	Fête du travail	1 <sup>er</sup> novembre	Toussaint
9 mai	Ascension	11 novembre	Armistice
20 mai	Lundi de Pentecôte	25 décembre	Noël

Sur ce calendrier, vous pouvez inscrire le nombre d'heures que vous avez planifiées ou travaillées, ce qui vous donne une vue d'ensemble de vos prestations

#	JANVIER	#	FÉVRIER	#	MARS	#	AVRIL	#	MAI	#	JUIN
1	L 1	J 1	V 1	14	L 1	M 1	S 1				
	M 2	V 2	S 2	M 2	J 2	D 2					
	M 3	S 3	D 3	M 3	V 3	L 3					
	J 4	D 4	10	L 4	J 4	M 4					
	V 5	6	L 5	M 5	V 5	D 5					
	S 6	M 6	M 6	S 6	19	L 6					
	D 7	M 7	J 7	D 7	M 7	V 7					
2	L 8	J 8	V 8	15	L 8	M 8					
	M 9	V 9	S 9	M 9	J 9	D 9					
	M 10	S 10	D 10	M 10	V 10	L 10					
	J 11	D 11	11	L 11	J 11	M 11					
	V 12	7	L 12	M 12	V 12	D 12					
	S 13	M 13	M 13	S 13	20	L 13					
	D 14	M 14	J 14	D 14	M 14	V 14					
3	L 15	J 15	V 15	16	L 15	M 15					
	M 16	V 16	S 16	M 16	J 16	D 16					
	M 17	S 17	D 17	M 17	V 17	L 17					
	J 18	D 18	12	L 18	J 18	M 18					
	V 19	8	L 19	M 19	V 19	D 19					
	S 20	M 20	M 20	S 20	21	L 20					
	D 21	M 21	J 21	D 21	M 21	V 21					
4	L 22	J 22	V 22	17	L 22	M 22					
	M 23	V 23	S 23	M 23	J 23	D 23					
	M 24	S 24	D 24	M 24	V 24	L 24					
	J 25	D 25	13	L 25	J 25	M 25					
	V 26	9	L 26	M 26	V 26	D 26					
	S 27	M 27	M 27	S 27	22	L 27					
	D 28	M 28	J 28	D 28	M 28	V 28					
5	L 29	J 29	V 29	18	L 29	M 29					
	M 30		S 30	M 30	J 30	D 30					
	M 31		D 31		V 31						

#	JUILLET	#	AOÛT	#	SEPTEMBRE	#	OCTOBRE	#	NOVEMBRE	#	DÉCEMBRE
27	L 1	J 1	D 1	M 1	V 1	D 1					
	M 2	V 2	36	L 2	M 2	S 2					
	M 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3					
	J 4	D 4	M 4	V 4	45	L 4					
	V 5	32	L 5	J 5	S 5	M 5					
	S 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6					
	D 7	M 7	S 7	41	L 7	J 7					
28	L 8	J 8	D 8	M 8	V 8	D 8					
	M 9	V 9	37	L 9	M 9	S 9					
	M 10	S 10	M 10	J 10	D 10	M 10					
	J 11	D 11	M 11	V 11	46	L 11					
	V 12	33	L 12	J 12	S 12	M 12					
	S 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13					
	D 14	M 14	S 14	42	L 14	J 14					
29	L 15	J 15	D 15	M 15	V 15	D 15					
	M 16	V 16	38	L 16	M 16	S 16					
	M 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17					
	J 18	D 18	M 18	V 18	47	L 18					
	V 19	34	L 19	J 19	S 19	M 19					
	S 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20					
	D 21	M 21	S 21	43	L 21	J 21					
30	L 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22					
	M 23	V 23	39	L 23	M 23	S 23					
	M 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24					
	J 25	D 25	M 25	V 25	48	L 25					
	V 26	35	L 26	J 26	S 26	M 26					
	S 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27					
	D 28	M 28	S 28	44	L 28	J 28					
31	L 29	J 29	D 29	M 29	V 29	D 29					
	M 30	V 30	40	L 30	M 30	S 30					
	M 31	S 31		J 31		M 31					